
Ajustement de l'organisation de la déontologie et conséquences sur l'organigramme de l'ANSM

Délibération n°2022 – 12

PJ : Proposition d'organigramme

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve l'ajustement de l'organisation de la déontologie et ses conséquences sur l'organigramme de l'ANSM, tel que présenté en annexe, avec

- le rattachement du service de déontologie à la Direction des affaires juridiques et réglementaires
- le rattachement de cette nouvelle direction directement auprès de la directrice générale, ainsi que son changement d'intitulé (*Direction réglementation et déontologie*)
- le rattachement du Centre d'appui aux situations d'urgence, aux alertes sanitaires et à la gestion des risques (CASAR) auprès de la directrice générale et de la directrice générale adjointe chargée des opérations.

Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU
Présidente du Conseil d'administration

En application de l'article R. 5322-13a1 2 du Code de la santé publique, approbation un mois après sa transmission aux ministres chargés de la santé, du budget et de la fonction publique, sauf opposition de l'un ou de ces ministres.

